

Conseil municipal du 28 mars 2018 – COMPTE-RENDU

PRESENTS : GABAIL M, ROUDET JC, MAUPEU M, CASTAGNE A, LABIT P, TRESCAZES C, SOLOME L, BRUN Y, CAUSSIEU P, LECONTE N, FERNANDES D.

ABSENTS : RAYNAL JF, ABELARD C, HAURINE N, COMBRE F, MINCHELLA F, BRUZAUD C (pouvoir à Michel GABAIL).

ORDRE DU JOUR :

- = VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017
- = DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU PLU ET DE LA MODIFICATION DE LA ZPPAUP DE GAVARNIE
- = ATTRIBUTION DE LA GERANCE DU MAILLET
- = PLANS DE FINANCEMENT DOSSIERS DETR 2018
- = MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT (ARPE)
- = ALIMENTATION ELECTRIQUE M ET MME JAUZE
- = DELIBERATION SUR MOTION DE SAUVEGARDE DE L'ECOLE
- = VENTE HYDROSEEDER STATION
- DIVERS

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

En l'absence d'observations de la part des conseillers municipaux, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017

DESMAN :

| Investissement | | Fonctionnement | |
|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Dépenses : | 18 670,40 € | Dépenses : | 55 883,73 € |
| Recettes : | 24 508,36 € | Recettes : | 61 283,91 € |
| Résultat : | + 5837,96 € | Résultat : | + 5400,18 € |

Y. BRUN s'interroge sur le fait que l'excédent de fonctionnement du budget du Desman soit reversé au Budget principal et non réinvesti sur le Desman.

Le budget du DESMAN est voté à 9 voix pour et 2 abstentions (Y.BRUN, P. CAUSSIEU).

EAU POTABLE :

| Investissement | | Fonctionnement | |
|----------------|---------------|----------------|--------------|
| Dépenses : | 77 395,46 € | Dépenses : | 105 300,95 € |
| Recettes : | 98 663,66 € | Recettes : | 125 805,69 € |
| Résultat : | + 21 268,20 € | Résultat : | +20 504,74 € |

C. TRESCAZES réagit sur le montant des redevances dues à l'Agence de l'Eau et dénonce une « prise en otage » de la part de cette institution.

Le budget Eau potable est voté à 10 voix pour et 1 abstention (Y.BRUN).

ASSAINISSEMENT :

| Investissement | | Fonctionnement | |
|----------------|-------------|----------------|---------------|
| Dépenses : | 70 352,44 € | Dépenses : | 73 103,62 € |
| Recettes : | 63 877,50 € | Recettes : | 128 909,84 € |
| Résultat : | - 6474,99 € | Résultat : | + 55 806,32 € |

Y. BRUN pointe la subvention d'équilibre versée par le budget principal vers le budget de l'assainissement, chaque année. Il souhaiterait que pour ce budget une situation d'équilibre soit bientôt atteinte.

Par 10 voix pour et 1 abstention (Y.BRUN), le budget Assainissement est voté.

STATION DE SKI :

| Investissement | | Fonctionnement | |
|----------------|--------------|----------------|----------------|
| Dépenses : | 666 315,07 € | Dépenses : | 2 507 055,34 € |
| Recettes : | 658 714,05 € | Recettes : | 2 775 221,98 € |
| Résultat : | - 7601,02 € | Résultat : | + 268 166,84 € |

Y. BRUN souligne qu'une part variable est versée à l'entreprise STEM, en plus de la part fixe. Pourtant, la station de ski présente chaque année un déficit. Le versement de cette part variable devrait être lié à la baisse du déficit. Dans l'état actuel du contrat, la commune verse une part variable alors que le déficit d'exploitation se poursuit.

Le budget de la station de ski de Gavarnie-Gèdre est voté par 9 voix pour et 2 contre (Y. BRUN et P.CAUSSIEU)

BUDGET PRINCIPAL :

| Investissement | | Fonctionnement | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses : | 1 627 140,24 € | Dépenses : | 2 856 403,87 € |
| Recettes : | 1 463 525,81 € | Recettes : | 3 396 052,72 € |
| Résultat : | - 163 614,43 € | Résultat : | + 539 648,85 € |

C. TRESCAZES s'interroge sur la baisse des impôts et taxes pour les recettes de fonctionnement. Cette baisse correspond au transfert de charges et de compétences vers la Communauté de Communes et au calcul des attributions de compensation.

Le budget principal primitif est adopté par 10 voix pour et 1 abstention (Y. BRUN).

La Capacité d'Autofinancement de la Commune ainsi que le prévisionnel d'extinction de la dette sont présentés au Conseil Municipal.

3. PRESCRIPTION DU PLU ET MODIFICATION DE LA ZPPAUP DE GAVARNIE

M. GABAIL rappelle la démarche de rédaction d'un PLU dans laquelle la commune est engagée. Le cabinet AGATE réalise les missions d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage. La consultation a été lancée pour recruter le cabinet d'étude qui réalisera le PLU. Le dépôt des offres est fixé au 13 avril. Un premier lot de candidats sera retenu, puis la sélection finale se fera au mois de mai. La ZPPAUP va être également transformée en SPR.

Lecture est faite des objectifs du PLU de Gavarnie-Gèdre

Par 11 voix pour la prescription du PLU et de la ZPPAUP est votée.

4. LANCEMENT DE LA PROCEDURE UTN POUR LA REMONTEE LOURDE

M.GABAIL indique qu'une UTN doit être déposée pour la construction de la remontée lourde, même si une démarche de rédaction de PLU est en cours.

Y.BRUN s'inquiète du lancement d'une procédure administrative lourde et conteste le fait que les seules études de rentabilité réalisées à ce jour aient été faites par la Société Stem.

C. Trescazes indique que s'il reste favorable à cette remontée lourde, il faudrait obtenir l'avis d'un juriste pour savoir si une demande d'UTN est bien nécessaire. Le seul avis reçu à ce jour étant celui de la DDT.

M.GABAIL indique que cette remontée lourde permettra de fermer la route à la circulation en période hivernale, et de limiter le risque.

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, M.GABAIL indique qu'aucune délibération ne sera prise lors de cette séance.

5. GERANCE DU MAILLET

Deux candidatures ont été déposées. Celle de Doriane Kurowski et celle de la société Stem International.

Il s'agit d'une Gérance Libre, avec un contrat annuel, allant de mai à octobre.

La Société Stem propose de garder les équipes embauchées en restauration l'hiver sur le Centre des Espécières, et de proposer ainsi des contrats sur deux saisons, ce qui permettrait d'attirer de meilleurs profils. Stem propose, en plus du versement de la redevance de 12 000€, le reversement à la mairie de 2% sur les recettes.

Y.BRUN demande si des manquements ont été constatés dans la gestion de Mme Kurowski. Le cas contraire, il n'y aurait selon lui, aucune raison de ne pas continuer avec elle.

JC ROUDET indique qu'aucun manquement n'a été constaté, il regrette simplement le fait que l'établissement ne soit pas ouvert en tout début et fin de saison, comme cela est pourtant indiqué dans le contrat.

Y.BRUN indique qu'il faudrait peut-être tout simplement rappeler le contrat à Mme Kurowski.

L.SOLOME indique que la proposition de STEM peut en effet permettre de faciliter le recrutement de personnel saisonnier plus qualifié.

M.MAUPEU indique que STEM a eu le mérite de pointer des dysfonctionnements de sécurité sur le bâtiment, ce qui a permis à la mairie de prendre conscience de la non-conformité de certains locaux.

Y.BRUN s'inquiète des demandes de Stem qui risque d'être chaque année de plus en plus coûteuses.

Par 6 voix contre (ROUDET JC, BRUN Y, CAUSSIEU P, LABIT P, LECONTE N et CASTAGNE A) et 6 voix pour (GABAIL M + PROCURATION CH BRUZAUD, MAUPEU M, TRESCAZES C, FERNANDES D, SOLOME L) ;

La voix du Maire étant prépondérante ; la candidature de Stem International est retenue.

6. PLANS DE FINANCEMENT DOSSIERS DE DETR 2018

Isolation du presbytère : 50% de DETR. Un jeune couple de la Manche souhaite venir s'y installer.

Plan de financement adopté à l'unanimité

Chauffage de l'église de Gèdre. L'entreprise Escaich a fourni un devis pour l'installation de chauffage électrique. La commune a obtenu 30% de DETR sur ce projet. JC ROUDET et A CASTAGNE indiquent qu'il sera important de prévoir une date limite de réalisation des travaux.

Plan de financement adopté à l'unanimité.

Aménagement de l'axe du village de Gavarnie. Etude conduite par le cabinet d'architectes Michele et Miquel. Y BRUN s'étonne que des travaux aient déjà pu être chiffrés, alors que la démarche est encore au stade de la concertation avec les habitants et riverains.

Plan de financement adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Y.BRUN).

7. STATUTS ARPE

M.MAUPEU indique que la commune de Gavarnie-Gèdre n'a pas de raisons de rester adhérente à l'ARPE. En effet, les collectivités adhérentes à cette agence sont plutôt de grosses collectivités, notamment des communautés de communes. Il conviendrait de voir si la participation de la commune peut se faire à travers la CCPVG.

A l'unanimité il est décidé de voir avec la communauté de communes l'adhésion à l'ARPE et d'arrêter l'adhésion individuelle de la commune de Gavarnie-Gèdre.

8. ELECTRIFICATION DE LA PARCELLE DE MR ET MME JAUZE

Le Maire rappelle que c'est un permis de construire qui a été déposé sur Gèdre, pour la construction d'une maison d'habitation. La commune peut participer à l'électrification de la parcelle à hauteur de 50% sur les 50 premiers mètres.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour la participation de la mairie à l'électrification de la parcelle de Mr et Mme Jauze.

9. MOTION DE SAUVEGARDE DE L'ECOLE

Concernant l'école de Gèdre, Michel Gabail indique qu'il a été contacté par l'inspecteur d'académie qui a revu sa position sur l'école de Gèdre. Le deuxième poste de Gèdre pourrait rester entier à la rentrée 2018. En effet, des postes « ruralité » ont été débloqués pour les Hautes-Pyrénées auprès du Ministère.

L'association des Parents d'Elèves a prévu une manifestation mercredi prochain.

Michel Gabail indique que les écoles du plateau de Lannemezan ont demandé le soutien aux communes rurales des Hautes-Pyrénées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la motion de soutien aux écoles du plateau de Lannemezan.

10. VENTE DE L'HYDROSEEDER

La station de ski est dotée d'un hydroseeder (pour engazonner les pistes), qui n'a pas servi depuis plus de 10 ans. La société Eco Altitude a fait une proposition de rachat pour 3000€.

A l'unanimité la vente de l'hydroseeder est approuvée.

11. DIVERS

- Suppression du poste Natura 2000. La compétence Natura 2000 a été récupérée par la Communauté de Communes. Marie-Emilie NAVEL va donc sortir des effectifs de la commune de Gavarnie-Gèdre. Son poste sera payé directement par la communauté de communes qui recevra les fonds de l'Europe. En revanche, Marie-Emilie continuera d'exercer ses missions au sein de la mairie, et gardera son bureau dans nos locaux.

- Acquisition du terrain Vergez : Au moment de la ZAC pour l'aménagement d'un complexe immobilier sur la zone du Baretge une promesse de vente avait été signée avec M Vergez pour l'acquisition d'un terrain. Son fils a hérité de ce terrain et souhaite régulariser la situation. Le prix avait été fixé à 37000€ à l'époque. M. Gabail a demandé une nouvelle offre à Mr Vergez, qui en a proposé 31 000€ soit 53€/m² (terrain d'une superficie de 583m²).
Avec le passage en RNU ce terrain ne peut plus être considéré comme constructible.
Le prix de ce terrain paraît excessif aux conseillers présents.
A 10 voix contre et 2 abstentions, la proposition de Mr Vergez est rejetée.
Le Conseil décide de fixer une nouvelle offre à 25^E/m² soit 14 575€.
- Hôtel des voyageurs : Michel Gabail indique que la société qui a acquis l'Hôtel des voyageurs aux enchères souhaite revendre son bien, les contraintes et risques pesant sur celui-ci ayant été mal appréciés. La commune avait formulé une offre à 42 000€. Un autre acheteur pourrait être intéressé par une partie de l'hôtel. La commune pourrait acheter l'intégralité du bien et revendre la partie qui l'intéresse à ce potentiel repreneur. Michel Gabail propose que l'hôtel soit racheté 42 000€.
- Acquisition de la machine pour le désherbage Zéro phyto. La commune a obtenu une aide de 80% pour cette acquisition. A l'unanimité il est décidé de procéder à l'achat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h45